



# CHARTRE ÉTHIQUE

GROUPE COLIN

JANVIER 2026



# INTRODUCTION

La Charte éthique définit les principes et valeurs auxquels Le Groupe COLIN adhère et qui doivent guider chaque collaborateur de la société dans la pratique quotidienne de son métier.

Les principes définis dans cette charte incitent notre société à conduire les affaires et à accomplir le travail de façon à maintenir et à renforcer la confiance des clients et parties prenantes.

# NOS VALEURS

Le Groupe Colin s'engage à respecter ces valeurs fondamentales de l'entreprise dans la conduite des affaires.

\* L'intégrité

\* L'éthique

\* La responsabilité sociétale

\* La loyauté


\* Le respect de la personne

\* La transparence

\* La lutte contre la concurrence déloyale

\* La lutte contre la corruption

# CHAMP D'APPLICATION



La présente charte éthique s'applique à tous les collaborateurs de l'entreprise ainsi qu'à toutes les personnes auxquelles l'entreprise est associée tels que ses clients, fournisseurs, conseils, consultants, sous-traitants, agents et autres intermédiaires représentant le Groupe COLIN.

Chaque partie prenante, quel que soit son niveau hiérarchique, se doit d'appliquer, dans la limite de ses fonctions et de ses responsabilités, les règles énoncées ci-après qui s'inscrivent dans le cadre d'une exécution loyale et de bonne foi de son contrat de travail et de veiller à ce que celles-ci soient également appliquées au sein de son équipe.

# RESPECT DE LA LÉGISLATION

Le respect de la Loi constitue une valeur incontournable. Il est de la responsabilité de tous les collaborateurs de connaître et respecter pleinement les lois et réglementations applicables, ainsi que les diverses politiques et directives établies par l'entreprise dans ses divers domaines d'activité.

Le Groupe COLIN veille au respect de toutes les dispositions légales et réglementaires dans les relations avec l'ensemble de ses partenaires. Outre l'engagement du respect de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DDHC) et des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) l'entreprise s'engage à respecter la charte européenne des droits fondamentaux au sein de son organisation. Le Groupe COLIN porte une attention particulière aux réglementations en matière d'hygiène, de contrôle de la qualité, de réglementation sur les produits alimentaires et les emballages. Le Groupe COLIN respecte également les communautés dans les différents pays avec qui il collabore.

Tous les collaborateurs sont tenus de s'informer des dispositions en vigueur dans l'entreprise concernant leur domaine de responsabilité, de les observer et de consulter, en cas de doute et de besoin, les services compétents pour obtenir des informations complémentaires et des conseils.

# RESPECT DES PERSONNES

Le Groupe COLIN s'engage à respecter les conventions précitées et porte une attention toute particulière dans les pays à risques à s'assurer que les droits fondamentaux du travail sont respectés, notamment la liberté d'association, la reconnaissance effective du droit à la négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire et l'abolition effective du travail des enfants. La gestion des ressources humaines, l'animation des collaborateurs, ainsi que les relations entre les collaborateurs, sont fondées sur les principes de confiance et de respect mutuels, avec le souci de traiter chacun avec dignité.

Le Groupe COLIN entend appliquer une politique de ressources humaines équitable et conforme aux lois. Il s'interdit notamment toute discrimination. Chaque collaborateur a droit au respect de sa vie privée notamment au travers de la réglementation relative aux données informatiques. Assurer et renforcer la sécurité des collaborateurs dans l'exercice de leurs activités est une préoccupation permanente.

Le Groupe COLIN est attaché à la diversité de ses collaborateurs. Il s'engage, dans tous ses établissements, à ne faire aucune discrimination, directe ou indirecte, en matière de relation et de condition de travail fondée, entre autres, sur l'âge, la couleur, l'état matrimonial, le handicap, la nationalité, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou sociale, la religion, et le sexe. Cette politique de lutte contre les discriminations s'applique non seulement à l'embauche mais perdure également durant l'ensemble du parcours professionnel. Le Groupe COLIN s'engage contre le travail des enfants : le recrutement de personnes salariées, intérimaires et stagiaires du Groupe Colin de moins de 18 ans pour des postes comportant des travaux dangereux est strictement interdit, Une exception sera possible pour les stagiaires scolaire (de 15 ans minimum) qui pourront être accueillis sous couvert d'une convention avec leur établissement et cantonnées à de l'observation.

Le Groupe COLIN s'engage à ne pas avoir recours au travail forcé ou obligatoire sous quelque forme que ce soit. Toutes les formes de traite des êtres humains, directement ou par le biais de prestataires, sont strictement interdites.

# CONCURRENCE LOYALE

Le Groupe COLIN veille au respect des règles de la concurrence afin que celle-ci soit loyale et équitable.

Aucune action de l'entreprise ne doit empêcher, restreindre ou fausser la concurrence.

Le Groupe COLIN refuse toutes les pratiques concurrentielles et commerciales déloyales,

# RELATIONS AVEC NOS CLIENTS, FOURNISSEURS, PRESTATAIRES ET PARTENAIRES

Le Groupe COLIN entretient avec toutes ses parties prenantes et, en particulier, avec ses clients, ses fournisseurs et autres partenaires commerciaux, des relations placées sous le signe de l'honnêteté et de l'équité, en accord avec ses principes éthiques listés en préambule.

En conséquence, le Groupe COLIN s'oblige à honorer ses engagements contractuels et à respecter tant la lettre que l'esprit de ses accords commerciaux.

Le Groupe COLIN veille à ce que ses sous-traitants et fournisseurs s'engagent dans une démarche éthique et souhaite qu'ils respectent les principes de la présente charte.

Il exige de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils respectent strictement toutes les dispositions législatives relatives à leurs activités et leur environnement professionnel. En conséquence, les choix des collaborateurs du Groupe COLIN en matière de transactions commerciales et de partenariats doivent prendre en considération le comportement durable et éthique des parties prenantes en procédant à une évaluation portant notamment sur leur fiabilité, leur l'intégrité ainsi que leur rôle dans la vie économique et sociale locale.

Les collaborateurs doivent veiller à agir avec professionnalisme, intégrité et équité afin d'encourager les clients à faire appel aux services de l'entreprise.

Le Groupe COLIN respecte les règles spécifiques qui régissent les marchés privés et publics, quel que soit le pays où il exerce ses activités. Le Groupe COLIN s'emploie à sélectionner ses fournisseurs et prestataires sur la base de critères de qualité, de performance, de coût et d'adéquation à ses besoins.

L'entreprise attend de ses partenaires un engagement équivalent en termes de respect des droits de l'homme, de loyauté des pratiques de vente et de marketing, de protection des informations confidentielles et de la propriété intellectuelle, de lutte contre la corruption et plus largement, d'éthique des affaires.

# LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le Groupe COLIN refuse tous faits de corruption, de trafic d'influence, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics, de favoritisme ou de tout autre manquement à la probité dans les pays dans lesquels il exerce ses activités

# CONFLIT D'INTÉRÊT

Il y a conflit d'intérêts lorsque, par exemple, un Collaborateur est en position d'influer sur une décision de l'entreprise susceptible de lui conférer un avantage personnel ou de favoriser un parent ou un proche.

Les décisions du Groupe COLIN sont prises de manière objective, sans aucune considération personnelle.

# CONFIDENTIALITÉ

Le Groupe COLIN s'efforce de faire respecter, dans l'exécution de ses contrats, la confidentialité dans l'usage des données, des informations, du savoir-faire, des droits de propriété intellectuelle et industrielle et des secrets d'affaires, en lien avec ses activités.

Tous les collaborateurs sont tenus de conserver pour eux seuls les informations confidentielles relatives au Groupe COLIN, ses clients, ses fournisseurs et ses collaborateurs. Cette obligation subsiste même après leur départ de l'entreprise.

Toutes les informations confidentielles doivent être gardées et rester confidentielles, sauf si elles ont fait l'objet d'une diffusion publique autorisée, leur divulgation non autorisée pouvant porter préjudice au Groupe COLIN.

Chaque collaborateur doit s'assurer que toute information, qui ne serait pas publique, reste strictement confidentielle.

# SANTÉ ET SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LE HARCÈLEMENT - HANDICAP

Le Groupe COLIN garantit des conditions de travail adéquates à ses collaborateurs, y compris en matière de santé et de sécurité.

Les collaborateurs du groupe ont le devoir de respecter et faire respecter les règles de l'entreprise en la matière.

Le règlement intérieur impose des droits et des obligations aux collaborateurs du Groupe Colin.

L'entreprise garantit à ses collaborateurs et à ses parties prenantes un environnement de travail qui exclut toute discrimination fondée notamment sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou la religion, la qualité de représentant du personnel, l'exercice d'un mandat syndical, les opinions politiques, le handicap, l'âge et tous autres comportements physiques, verbaux ou visuels offensants.

Les politiques du Groupe COLIN protègent les salariés contre toute forme de harcèlement, d'intimidation ou de victimisation, qu'elle soit de nature physique, psychologique ou sexuelle. Tout type d'action relevant d'une forme de harcèlement moral ou sexuel est donc fermement condamné.

Chaque employé a droit au respect et à un environnement de travail positif, harmonieux et professionnel dans lequel les idées et les contributions de chacun sont reconnues.

Le Groupe COLIN entend traiter tous ses Collaborateurs avec respect et équité et promouvoir l'égalité des chances dans tous les aspects de l'emploi.

Chaque Collaborateur doit donc respecter la sécurité, les droits et les opinions de ses collègues ainsi que leurs particularités culturelles ou spécifiques.

Le groupe met en place une procédure d'alerte -signalement permettant de faire cesser une situation grave qui ne respecterait pas ces engagements de Groupe.

Le Groupe COLIN propose à ses Collaborateurs des opportunités de formation qui sont spécialement adaptées à leur domaine d'activités et à leurs exigences.

Le Groupe COLIN respecte la vie privée de ses Collaborateurs et protège leurs données personnelles.

# PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

L'entreprise s'engage à préserver les ressources naturelles et énergétiques, réduire la production de déchets et de rejets nocifs dans l'air ou l'eau et à lutter contre le changement climatique. Cela implique nécessairement le respect des dispositions légales en vigueur en matière de protection de l'environnement.

Le Groupe COLIN s'engage au travers de sa politique Qualité Sécurité et Environnement qui est revue régulièrement et qui fixe les objectifs et engagements du groupe en la matière

Le Groupe COLIN respecte l'environnement et cherche à réduire l'impact écologique de son activité. Le Groupe est un acteur engagé du développement durable. Il assure la responsabilité de l'impact de ses activités, produits et services sur l'environnement dans les zones rurales et urbaines ainsi que sur l'environnement au sens large. Cet engagement doit également se refléter dans les actions que chacun effectue quotidiennement. Le Groupe COLIN fait référence à cette responsabilité environnementale envers l'ensemble de ses parties prenantes, notamment ses producteurs agricoles et ses fournisseurs

# COMMUNICATION AVEC LES TIERS : MÉDIAS, RÉSEAUX SOCIAUX ET INVESTISSEURS...

Toute communication avec des interlocuteurs extérieurs doit être exacte et conforme aux obligations réglementaires et légales. Afin d'assurer la cohérence, la véracité des communications et la conformité aux exigences légales, seuls des Collaborateurs spécifiquement autorisés par la Direction peuvent faire des déclarations et répondre aux demandes d'informations des médias, investisseurs et autres autorités.

Ces mêmes personnes sont les seules habilitées à déléguer cette autorisation.

Il est strictement interdit aux collaborateurs de créer des pages ou comptes au nom de l'entreprise sur Internet, d'utiliser les logos de l'Entreprise et de parler au nom et pour le compte de l'entreprise sans en avoir été expressément autorisés par la Direction.

# MISE EN APPLICATION DE LA CHARTE ET SANCTIONS

Tous les collaborateurs du Groupe COLIN sont tenus de se comporter conformément à la présente Charte éthique.

Chaque collaborateur pourra s'adresser auprès de la direction pour toute interrogation portant sur la présente charte.

Nos partenaires commerciaux seront informés de cette charte éthique. Ils devront se comporter, eux aussi, de manière équitable, intègre et loyale selon les principes décrits sauf à ne plus commercer avec le Groupe COLIN.

Les différents principes de cette Charte éthique sont contraignants dans la mesure où leur non-respect est passible de sanctions disciplinaires telles que prévues notamment dans le règlement pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail, conformément à la législation locale et aux conventions collectives applicables, indépendamment d'éventuelles poursuites civiles et pénales qui pourraient être engagées au regard des infractions constatées.

Des directives comportant des instructions détaillées peuvent être élaborées en cas de besoin.

# SURVEILLANCE

La surveillance du respect de ces principes fondamentaux de notre charte éthique est assurée par un audit périodique SMETA réalisé par un organisme externe.

Référence compagnie SEDEX : ZC1022344

Identifiant site pour MITTELHAUSEN : ZS1005757

Identifiant site pour GUNSBACH : ZS406454415



ERIC COLIN  
Président  
Groupe COLIN

Fait à Mittelhausen, le 23/01/2026

